



Conseil d'administration

352^e session, Genève, 28 octobre-7 novembre 2024

Section institutionnelle

INS

Date: 30 octobre 2024

Original: anglais et espagnol

Dix-neuvième question à l'ordre du jour

Rapport du Directeur général

Rapport périodique

Objet du document

Le présent document contient des informations que le Directeur général souhaite communiquer au Conseil d'administration concernant les avis de décès, la composition de l'Organisation, la suite donnée à la décision du Conseil de demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice, les progrès de la législation internationale du travail et l'administration interne, comme il est indiqué dans la table des matières (voir le projet de décision au paragraphe 24).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Principal résultat: Catalyseur B: Un leadership renforcé et une meilleure gouvernance.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

Documents connexes: Aucun.

► Table des matières

	Page
I. Avis de décès	5
II. Composition de l'Organisation	6
III. Suite donnée à la décision du Conseil d'administration de demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice	6
IV. Progrès de la législation internationale du travail.....	7
Ratification de conventions	7
Déclarations concernant l'application de conventions aux territoires non métropolitains (article 35 de la Constitution)	9
Notifications.....	9
Ratifications/acceptations de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986.....	9
V. Administration interne	10
Projet de décision.....	15

► I. Avis de décès

Membathisi Mphumzi Shepherd Mdladlana

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 18 octobre 2024, de Membathisi Mphumzi Shepherd Mdladlana, ancien membre gouvernemental du Conseil d'administration du BIT.
2. M. Mdladlana, qui a consacré toute sa vie à l'éducation et à la cause des travailleurs, est devenu membre du premier Parlement démocratique d'Afrique du Sud en 1994. Il a été nommé ministre du Travail par le Président Mandela en 1998 et a continué d'exercer cette fonction sous la présidence de MM. Mbeki, Motlanthe et Zuma.
3. M. Mdladlana a contribué à la promotion des droits des travailleurs par-delà les frontières de son propre pays, puisqu'il a représenté le gouvernement de l'Afrique du Sud au sein de l'OIT pendant plus d'une décennie, d'abord en tant que membre adjoint du Conseil d'administration de 1998 à 2002 puis en tant que membre titulaire de 2001 à 2010. Il a notamment été élu Président du Conseil d'administration pour la période 2006-07.
4. La carrière de M. Mdladlana a été façonnée par son engagement de la première heure au sein du syndicat démocratique sud-africain des enseignants, dont il a été membre fondateur et président entre 1985 et 1994. Figure de proue en une période de profonds bouleversements politiques, M. Mdladlana a contribué à faire progresser les droits des travailleurs et les réformes de l'éducation et s'est imposé comme une personnalité de premier plan dans le cheminement du pays vers l'égalité et la justice sociale.

Francisco Díaz Garaycoa

5. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 19 octobre 2024, de Francisco Díaz Garaycoa, ancien membre employeur du Conseil d'administration du BIT.
6. Originaire de Guayaquil (Équateur) et avocat de profession, M. Díaz Garaycoa a beaucoup fait pour le patronat équatorien et pour son pays, qu'il s'est employé à servir tout au long de sa vie à travers différentes fonctions, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il a ainsi été ministre du Travail de l'Équateur d'août 1984 à août 1985, ainsi que vice-président des services juridiques de ce qui était alors la chambre d'industrie de Pichincha (devenue depuis la chambre d'industrie et de production) et secrétaire général de la Fédération nationale des chambres d'industrie de l'Équateur pendant plus de trente ans. De même, il s'est brillamment illustré dans l'exercice du droit du travail, s'acquittant de sa tâche avec une éloquence et une autorité remarquables. Dans ce contexte, sa plus grande réalisation fut l'élaboration de la principale réforme du travail mise en œuvre en Équateur, qui est entrée en vigueur en 1992 et a influé favorablement sur les relations professionnelles dans le pays, contribuant au règlement d'une grande partie des conflits du travail qui existaient à l'époque.
7. À l'échelle internationale, M. Díaz Garaycoa a été membre employeur adjoint du Conseil d'administration de manière quasiment continue de 1978 à 2005. De même, il a exercé les fonctions de membre employeur titulaire lors de 12 sessions du Conseil d'administration tenues entre 1988 et 2001. Inlassable défenseur de la cause des employeurs et de la libre entreprise grâce à ses vastes connaissances, il a, en particulier, joué un rôle clé en faisant en sorte que les vues du patronat soient prises en considération dans la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

8. Celles et ceux qui ont travaillé avec lui se souviendront d'un homme inébranlable dans ses convictions. Sa précieuse contribution aux travaux du Conseil d'administration du BIT restera gravée dans la mémoire institutionnelle de l'Organisation.

► II. Composition de l'Organisation

9. La composition de l'Organisation n'a pas changé pendant la période à l'examen.

► III. Suite donnée à la décision du Conseil d'administration de demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice

10. Le 18 juin 2024, dans un [communiqué de presse](#), le Greffe de la Cour internationale de Justice a fait savoir qu'il avait reçu 31 exposés écrits dans le cadre de la procédure consultative sur le *Droit de grève au regard de la convention n° 87 de l'OIT*. Plus précisément, le Greffe a reçu, dans les délais fixés à cet effet dans l'[ordonnance](#) de la Cour du 16 novembre 2023, des exposés écrits de (dans l'ordre de réception): l'Alliance coopérative internationale, l'Organisation internationale du Travail, la France, le Vanuatu, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Espagne, l'Italie, la Confédération syndicale internationale, la Fédération syndicale mondiale, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Colombie, le Bangladesh, l'Allemagne, la Pologne, Business Africa, l'Organisation internationale des employeurs, l'Afrique du Sud, le Canada, la Suisse, la Norvège, la Tunisie, les États-Unis d'Amérique, l'Australie, le Japon, le Costa Rica, l'Indonésie, le Mexique, la Somalie, le Royaume des Pays-Bas et le Belize. En outre, le président de la Cour a [décidé](#), à titre exceptionnel, d'autoriser le Brésil à déposer son exposé écrit après l'expiration du délai fixé. En vertu de l'article 106 de son Règlement, la Cour peut décider que les exposés écrits seront rendus accessibles au public à l'ouverture de la procédure orale ou ultérieurement.
11. Le 1^{er} octobre 2024, le Greffe de la Cour internationale de Justice a indiqué dans un [communiqué de presse](#) que 15 États et organisations ayant présenté des exposés écrits dans le cadre de la procédure avaient déposé des observations écrites dans le délai fixé par la Cour à leur intention. Le Greffe a ainsi reçu des observations écrites de (dans l'ordre de réception): la Confédération syndicale internationale, le Japon, le Mexique, l'Alliance coopérative internationale, la Tunisie, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Afrique du Sud, la Suisse, les États-Unis d'Amérique, l'Organisation internationale des employeurs, Business Africa, l'Australie, le Bangladesh, les Pays-Bas et le Vanuatu.
12. Par un courriel en date du 4 octobre 2024, le Greffier de la Cour internationale de Justice a fait savoir que, par une lettre de la veille, le Royaume-Uni avait informé la Cour qu'il retirait officiellement son exposé écrit du 16 mai 2024. Ce retrait a aussi été notifié formellement au Directeur général par une lettre datée du 14 octobre 2024 émanant de la secrétaire d'État du Royaume-Uni au Travail et aux Retraites.
13. Le Bureau a créé sur le site Web public de l'OIT une [page](#) sur laquelle il rend compte de l'évolution de la procédure consultative et publie des informations à ce sujet.

► IV. Progrès de la législation internationale du travail

Ratification de conventions

14. Depuis les informations soumises à la 350^e session (mars 2024) du Conseil d'administration, le Directeur général a enregistré les **34** ratifications de conventions internationales du travail suivantes (état au 24 septembre 2024):

État Membre	Date de ratification/ d'acceptation	Instruments
Allemagne	12 juin 2024	convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001
Arabie saoudite	4 juin 2024	convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Autriche	11 septembre 2024	convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019
Barbade	24 mai 2024	convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Brunéi Darussalam	11 juin 2024	convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Bulgarie	3 avril 2024	- convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 - convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Chili	14 juin 2024	convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995
Comores	18 février 2024	convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)
Côte d'Ivoire	22 mai 2024	convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée
Danemark	6 juin 2024	convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019
Égypte	7 juin 2024	convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)
Espagne	11 juin 2024	- convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988 - convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001
Finlande	7 juin 2024	convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019
Géorgie	14 février 2024	convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)
Ghana	28 août 2024	convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

État Membre	Date de ratification/ d'acceptation	Instruments
Guatemala	6 août 2024	• convention (n° 191) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023
Guinée-Bissau	10 juin 2024	• convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)
Kirghizistan	3 juin 2024	• convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019
Malaisie	11 juin 2024	• convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
Ouzbékistan	17 avril 2024 7 août 2024	• convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949 • convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981
Philippines	20 février 2024	• convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019
Portugal	16 février 2024	• convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019
République de Moldova	19 mars 2024	• convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019
Roumanie	12 juin 2024	• convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019
Samoa	31 mai 2024	• convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 • convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019
Sao Tomé-et-Principe	7 juin 2024	• convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 • convention (n° 158) sur le licenciement, 1982 • convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Seychelles	22 janvier 2024	• convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Thaïlande	12 juin 2024	• convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Déclarations concernant l’application de conventions aux territoires non métropolitains (article 35 de la Constitution)

15. Le Directeur général a enregistré la déclaration ci-après concernant l’application d’une convention internationale du travail au territoire non métropolitain suivant:

État Membre	Date de ratification	Instruments
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	24 avril 2024	• convention (n° 138) sur l’âge minimum, 1973 • convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 <i>Applicables sans modification: Gibraltar</i>

Notifications

16. Le Directeur général a enregistré le 24 avril 2024 une notification de la Jamaïque, conformément à l’article XV, paragraphe 8 a), de la convention du travail maritime, 2006, telle qu’amendée (MLC, 2006), selon laquelle les amendements de 2022 au code de la MLC, 2006, n’entreront en vigueur pour la Jamaïque qu’après notification ultérieure de leur acceptation.
17. Le Directeur général a enregistré le 29 mai 2024 une notification de la Slovénie, conformément à l’article XV, paragraphe 8 a), de la convention du travail maritime, 2006, telle qu’amendée (MLC, 2006), indiquant que les amendements de 2022 au code de la MLC, 2006, n’entreront en vigueur pour la Slovénie qu’après notification ultérieure de leur acceptation.
18. Le Directeur général a enregistré le 23 juin 2024 une notification du Portugal, conformément à l’article XV, paragraphe 8 a), de la convention du travail maritime, 2006, telle qu’amendée (MLC, 2006), indiquant que les amendements de 2022 au code de la MLC, 2006, n’entreront en vigueur pour le Portugal qu’après notification ultérieure de leur acceptation.
19. Le Directeur général a enregistré le 27 juin 2024 une notification du Chili, conformément à l’article XV, paragraphe 8 b), de la convention du travail maritime, 2006, telle qu’amendée (MLC, 2006), selon laquelle les amendements de 2022 au code de la MLC entreront en vigueur pour le Chili à compter du 23 décembre 2025.

Ratifications/acceptations de l’Instrument d’amendement à la Constitution de l’Organisation internationale du Travail, 1986

20. Depuis l’élaboration du document présenté à la 350^e session (mars 2024) du Conseil d’administration, le Directeur général a reçu la ratification ci-après de l’Instrument d’amendement à la Constitution de l’Organisation internationale du Travail, 1986:

Australie	Ratification	27 juin 2024
-----------	--------------	--------------

21. Le nombre total des ratifications et acceptations est donc désormais de **127**, dont deux émanent d'États ayant l'importance industrielle la plus considérable. Par conséquent, trois ratifications supplémentaires, provenant uniquement d'États ayant l'importance industrielle la plus considérable, sont nécessaires pour que l'instrument entre en vigueur ¹.

► V. Administration interne

22. L'article 4.2 d) du Statut du personnel dispose ce qui suit:

Les emplois vacants dans la catégorie des directeurs et des administrateurs principaux sont pourvus par le Directeur général par voie de transfert sans changement de grade, de promotion ou de nomination. Sauf dans le cas où elles visent les emplois vacants dans les projets de coopération pour le développement, ces promotions ou ces nominations sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, avec un exposé succinct des aptitudes des personnes ainsi promues ou nommées.

23. Les nominations ci-dessous sont donc portées à la connaissance du Conseil d'administration:

M. Eliel Hasson Nisis (Chili)

Nommé directeur de l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Amérique centrale, Haïti, le Panama et la République dominicaine (ETD/BP-San José) au grade D.1, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Avant d'entrer au BIT, M. Hasson Nisis était l'attaché chargé des questions de travail au sein de la Mission permanente du Chili auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Il a en outre été vice-président de la Fondation Hay Mujeres, directeur du Conseil chilien de prévision et stratégie et membre du Conseil consultatif de l'organisation Chile Transparente, du chapitre chilien de Transparency International, du Forum permanent sur la politique étrangère et du Comité d'éthique du chapitre chilien du National Museum of Women in the Arts. Il a également été professeur à l'Université Adolfo Ibáñez, dans la capitale chilienne, où il a donné des cours sur les questions touchant le commerce, le travail et la réglementation.

Ces dernières années, il a occupé le poste de chef de l'Unité des affaires internationales au ministère chilien du Travail et de la Protection sociale, a été directeur Liaison et Stratégie du Projet Carén, une initiative scientifique et universitaire de l'Université du Chili, et a été président de la Fondation israélo-chilienne pour la science, la technologie, l'innovation et les lettres, ainsi que membre du Conseil américano-chilien pour la science, la technologie et l'innovation.

De 2019 à 2021, il a été directeur des Affaires publiques et de la Gouvernance d'entreprise au sein du cabinet juridique Albagli Zaliasnik. De 2014 à 2018, il était chef du Département des affaires internationales au Secrétariat général de la Présidence chilienne. Par le passé, il avait travaillé pour le Sous-secrétariat chargé des relations économiques internationales au ministère des Affaires étrangères.

¹ Conformément aux dispositions de l'article 36 de la Constitution de l'OIT, les amendements à la Constitution de l'OIT entrent en vigueur lorsqu'ils ont été ratifiés ou acceptés par les deux tiers des États Membres, dont au moins cinq des dix Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable. L'Organisation comptant actuellement 187 États Membres, l'Instrument d'amendement de 1986 doit être ratifié ou accepté par 125 d'entre eux, dont au moins 5 figurant parmi les Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable.

Né en 1965, M. Hasson Nisis a obtenu un doctorat (*juris doctor*) en droit et sciences politiques de l'Université de Lima, au Pérou, et une maîtrise en relations économiques internationales de l'Université du Chili. Il a suivi le programme de formation des cadres intitulé «The Practice of Trade Policy» à la John F. Kennedy School of Government de l'Université Harvard, ainsi que le «Management Program for Lawyers» de la Yale School of Management. Tout au long de sa carrière, il a participé à des programmes de spécialisation dans différentes organisations internationales (notamment l'Organisation mondiale du commerce et l'OIT) sur des questions comme l'économie sociale et solidaire, la durabilité des entreprises et l'avenir du travail. Il parle l'espagnol et l'anglais, et possède une bonne maîtrise du français et de l'hébreu.

M. Khumbula Ndaba (Afrique du Sud)

Nommé directeur du Bureau de pays de l'OIT pour l'Éthiopie, Djibouti, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud et Représentant spécial auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (BP-Addis-Abeba), au grade D.1, à compter du 15 avril 2024.

Né en 1968, M. Khumbula Ndaba est titulaire d'une licence d'administration publique et de science politique de l'Université de Durban Westville, et d'un diplôme de troisième cycle en économie financière de l'Université de Londres.

M. Ndaba a été cadre supérieur de la fonction publique pendant vingt-trois ans et a acquis un large éventail de compétences et une vaste expérience dans les domaines des négociations salariales, des relations professionnelles, de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, de la gestion du risque et des marchés publics. Il a également représenté son gouvernement en de multiples occasions auprès de divers organismes publics internationaux et dans le cadre de différentes conférences internationales.

En 1999, M. Ndaba a été nommé directeur des Relations de travail au sein du ministère de la Fonction publique et de l'Administration d'Afrique du Sud, puis promu au poste de directeur général adjoint dans le même ministère en 2010. En 2016, il a interrompu sa carrière dans le service public pour trois ans, avant de la reprendre en 2019 en tant que directeur général adjoint chargé des services d'appui aux entreprises au ministère du Développement social de l'Afrique du Sud. En cette qualité, il relevait du directeur général du Développement social et conseillait à la fois le directeur général et le ministre.

De 2010 à 2016, M. Ndaba a dirigé les négociations relatives à la fonction publique au nom du gouvernement. Au cours de cette période, il a négocié avec les syndicats des services publics sous l'autorité directe du directeur général et du comité interministériel sur les salaires et les négociations, constitué de 11 ministres, dont le ministre des Finances. Dans ce cadre, M. Ndaba a contribué à la conclusion de nombreuses conventions collectives. Il a aussi été membre des organes exécutifs de trois structures de négociation de la fonction publique: la structure de négociation de la Police sud-africaine, le Conseil de négociation sectoriel pour la fonction publique générale et le Conseil de négociation sectoriel pour la sûreté et la sécurité.

Entre 1993 et 1999, M. Ndaba a en outre travaillé pour le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) où il a occupé les fonctions de secrétaire régional et de chef des négociations au bureau national. Pendant cette période, il était également membre de droit du Comité exécutif central du COSATU et a mené des négociations au sein de différentes chambres du Conseil national du développement économique et du travail. Enfin, M. Ndaba a représenté différents départements au sein de diverses commissions parlementaires.

M^{me} Faith O'Neill (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Nommée cheffe du Service d'appui stratégique (HR/STR) au sein du Département du développement des ressources humaines (HRD), au grade D.1, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Née en 1966, M^{me} O'Neill a trente-cinq années d'expérience professionnelle dans la pratique du droit, notamment en ce qui concerne le contentieux civil et le droit du travail, la mise en place d'organisations de travailleurs, la négociation collective et la gestion des ressources humaines. Elle a travaillé six ans comme juriste à la City (Londres) et cinq ans en tant que secrétaire exécutive d'une fédération syndicale mondiale. Elle est entrée à l'OIT en 2000, au service du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), avant d'intégrer HRD en 2008 en tant que cheffe de l'équipe stratégique et juridique. Elle est titulaire d'une licence en droit (avec mention) de l'Université de Nottingham et d'un diplôme de troisième cycle en pratique juridique (épreuves finales d'admission au Barreau). Elle a été admise en tant que conseil juridique à la Cour Suprême d'Angleterre et du Pays de Galles, et est membre du Barreau.

M. Joaquim Pinto Nunes (Portugal)

Nommé chef du Service de la sécurité et de la santé au travail et du milieu de travail (OSHE), au sein du Département de la gouvernance et du tripartisme (GOVERNANCE), au grade D.1, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Né en 1968, M. Pinto Nunes est titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université catholique portugaise et a suivi des études de troisième cycle dans les domaines du droit du travail, de la sécurité et de la santé au travail (SST) et de l'administration publique.

M. Pinto Nunes a intégré l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale (EDT/BP-Budapest) en 2011. Avant d'être nommé chef du Service OSHE, il était le chef du Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et santé au travail (LABADMIN/OSH) au sein de GOVERNANCE. Tout au long de sa carrière à l'OIT, il a dirigé des équipes dans le domaine de l'administration et de l'inspection du travail et a exercé les fonctions de spécialiste principal de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la SST.

Fort d'une carrière de vingt-huit ans dans le domaine de la SST, M. Pinto Nunes était, avant d'entrer à l'OIT, responsable du département de la stratégie, de la coordination et du conseil juridique et technique au sein de l'Autorité portugaise chargée de la SST (Autorité chargée des conditions de travail). Avant cela, il a dirigé un bureau régional de l'inspection du travail portugaise et a également travaillé comme inspecteur du travail dans différents secteurs (notamment l'agriculture, la construction et l'industrie manufacturière). M. Pinto Nunes a donné des conférences sur la législation relative à la SST et représenté le gouvernement portugais en qualité d'expert dans le cadre de plusieurs commissions interministérielles et internationales. Il a une longue expérience de l'élaboration et de la mise en œuvre des réglementations, normes, politiques et programmes relatifs à la SST, aux niveaux national et international, de même qu'en ce qui concerne la gestion de la SST sur le lieu de travail. M. Pinto Nunes a acquis un large éventail de compétences et une vaste expérience concernant la coopération internationale, les cadres stratégiques et réglementaires nationaux et internationaux relatifs à la SST et la gestion des risques.

M^{me} Xiaoyan Qian (Chine)

Nommée directrice de l'Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et le Pacifique et bureau de pays pour la Thaïlande, le Cambodge et la République démocratique populaire Lao (ETD/BP-Bangkok), au grade D.1, à compter du 1^{er} mars 2024.

Née en 1971, M^{me} Xiaoyan Qian est membre du conseil de la Société chinoise pour l'étude des droits de l'homme. Elle est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Nankai et d'une maîtrise en économie de l'Université Renmin.

M^{me} Qian est entrée au ministère du Travail et de la Sécurité sociale en 1996. Elle a travaillé six ans au sein du Cabinet du ministre comme analyste politique, avant de rejoindre le Département de la coopération internationale en 2002. En 2012, elle a été nommée attachée pour les questions de travail à l'ambassade de Chine aux États-Unis, où elle a œuvré au renforcement de la coopération bilatérale entre la Chine et les États-Unis sur les questions liées au travail. En mars 2017, elle a été promue directrice générale adjointe de la Coopération internationale au sein du ministère.

M^{me} Qian a travaillé activement à faire progresser la coopération technique entre la Chine et d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des organismes internationaux, y compris l'OIT. Elle était négociatrice en chef pour les consultations menées sur les accords bilatéraux en matière de sécurité sociale entre la Chine et d'autres pays, et cheffe de la délégation du gouvernement chinois au sein du Groupe de travail sur l'emploi lors du G20, ainsi que dans le cadre des discussions entre le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (les BRICS). Ses vingt-huit années de carrière dans le service public lui ont permis d'acquérir une expérience précieuse en ce qui concerne l'élaboration des politiques relatives au travail, la conception et l'exécution des projets de coopération technique, et le renforcement de la cohésion des équipes.

M. Dragan Radic (Croatie)

Nommé chef du Service des micro, petites et moyennes entreprises (MSME) et promu au grade D.1, à compter du 1^{er} mars 2024.

Né en 1966, M. Radic a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université Massey en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'une licence de psychologie de l'Université de Rijeka en Croatie.

M. Radic a commencé sa carrière à l'OIT en juin 2008 au sein de l'ETD/BP-Bangkok, où il occupait un poste de spécialiste principal des activités pour les employeurs. Dans le cadre de ses fonctions, il a aidé des organisations d'employeurs de tout l'Est asiatique. Il a ensuite intégré l'ETD/BP-Budapest, où il resté d'août 2012 à mars 2018, s'employant à soutenir des organisations d'employeurs d'Europe centrale et orientale. En mars 2018, il a pris la tête de l'Unité des petites et moyennes entreprises au siège de l'OIT à Genève, dirigeant les efforts déployés par l'Organisation dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises.

Au cours de ses vingt-cinq années de carrière internationale, M. Radic a acquis une vaste expérience à l'échelle mondiale en matière d'administration des affaires, de planification stratégique, d'activités de sensibilisation et de conception de politiques, d'encadrement et de renforcement des capacités. Il a également été président-directeur général de la société d'assurance de santé néo-zélandaise Accuro et responsable des services administratifs de l'Organisation du personnel infirmier de Nouvelle-Zélande.

M^{me} Clair Siobhan Ruppert (Brésil)

Nommée directrice adjointe du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), à compter du 1^{er} septembre 2024.

Née en 1981, M^{me} Clair Siobhan Ruppert est titulaire d'une maîtrise en politiques du travail et mondialisation de l'Université de Kassel et de la Berlin School of Economics and Law.

Elle a travaillé pour la Confédération unitaire des travailleurs du Brésil (CUT) pendant plus de vingt-trois ans. Au cours des seize dernières années, elle a occupé les fonctions de coordinatrice du secrétariat des Relations internationales. Elle s'est occupée de questions liées aux politiques internationales relatives au travail et aux syndicats, et a coordonné la coopération avec les organisations internationales. Outre ses fonctions au sein de la CUT, elle a été membre adjointe du Conseil national des migrations du gouvernement brésilien. Au cours de ces dernières années, elle a consacré une partie de son temps à des questions concernant les travailleurs de l'économie informelle et siégé au comité consultatif du programme Organisation et représentation du réseau WIEGO (Femmes dans l'emploi informel: globalisation et organisation).

M^{me} Hilary Sienrukos (États-Unis d'Amérique)

Nommée cheffe, Projets et résilience, au sein du Département de l'administration et des services internes (INTSERV), au grade D.1, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Née en 1978, M^{me} Sienrukos est titulaire d'une maîtrise de la faculté de droit international et de diplomatie Fletcher (Université Tufts) aux États-Unis. Elle possède des certifications PRINCE 2 et PMP en gestion de projet et est membre du Chartered Institute of Procurement and Supply.

M^{me} Sienrukos a plus de quinze ans de carrière dans la gestion de projets et de programmes, ainsi que dans la gestion de contrats, de locaux et d'infrastructures, tant au siège des organisations qui l'ont employée que sur le terrain. Elle a travaillé pour le secrétariat de l'ONU comme gestionnaire de programme au Soudan du Sud, en Somalie, à Genève et à New York. De 2018 à 2021, elle a été employée par le gouvernement des États-Unis (Millennium Challenge Corporation) qui l'a chargée de la gestion de vastes projets de développement au Maroc, en Côte d'Ivoire et au Timor-Leste. Avant sa toute dernière nomination, elle était cheffe de l'Appui au programme pour le Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). M^{me} Sienrukos possède une large gamme de compétences et une vaste expérience en matière de gestion de projets et de contrats, de budgétisation, de gestion financière et de gestion des risques.

M. René Vargas (El Salvador)

Nommé greffier du Tribunal administratif de l'OIT (TRIB), au grade D.1, à compter du 18 novembre 2024.

Né en 1966, M. Vargas est titulaire d'une maîtrise en droit international de l'American University à Washington, DC; il est habilité à exercer les fonctions d'avocat et de notaire dans son pays d'origine et parle couramment l'anglais, l'espagnol et le français.

M. Vargas a intégré le système des Nations Unies en juillet 1997 en tant que juriste adjoint de première classe à la Commission paritaire de recours (CPR)/Comité paritaire de discipline (CPD) à l'ONUG, après avoir réussi l'examen de recrutement du programme Jeunes administrateurs de l'ONU. En 1999, il a rejoint le bureau de Genève de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, où il a travaillé douze ans dans différents domaines et fonctions (calcul des prestations, questions juridiques et présentation des régimes de retraite). En mars 2012, il a réintégré le système d'administration de la justice des Nations Unies comme greffier du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (Greffes de Genève), où il est actuellement en poste.

Au cours de ses vingt-huit ans de carrière à l'ONU, M. Vargas a également représenté des membres du personnel devant la CPR/le CPD et présidé le Comité d'examen de la modification

des commandes et le Comité d'examen des marchés de l'ONUG. M. Vargas possède un large éventail de compétences et une vaste expérience en ce qui concerne l'administration de la justice, la gestion des procédures judiciaires, les règles en vigueur au sein du système des Nations Unies dans de nombreux domaines (sélection du personnel, acquisitions, prestations et droits), et les technologies de l'information.

► **Projet de décision**

24. Le Conseil d'administration:

- a) prend note des informations contenues dans le document GB.352/INS/19(Rev.1) concernant les avis de décès, la composition de l'Organisation, la suite donnée à la décision du Conseil d'administration de demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice, les progrès de la législation internationale du travail et l'administration interne;**
- b) rend hommage à la mémoire de Membathisi Mphumzi Shepherd Mdladlana et invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Mdladlana ainsi qu'au gouvernement de l'Afrique du Sud;**
- c) rend hommage à la mémoire de Francisco Díaz Garaycoa et invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Díaz Garaycoa, au gouvernement de l'Équateur et à l'Organisation internationale des employeurs (OIE).**